



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES
Avenue de Lavaux 35
Case postale 481
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30
Fax: 021 557 81 31
www.ucv.ch
ucv@ucv.ch

Monsieur Gilbert Coutaz
Directeur
Archives cantonales
Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens

Pully, le 26 juillet 2011

Réf :
Affaire suivie par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 32

Règlement d'application de la loi sur l'archivage (RLArch)

Monsieur le Directeur,

Vous avez l'amabilité d'associer l'UCV à l'examen du projet de règlement cité en titre et je vous en remercie.

Vous me permettrez toutefois de relever que la période choisie pour cette consultation correspond au début de législature avec une échéance en pleine période estivale et n'est donc guère propice.

Les dispositions de ce projet n'ayant suscité aucune remarque de la part de nos membres, notre association prend acte des dispositions réglementaires telles que proposées. Si des observations devaient parvenir à l'UCV au-delà du délai fixé, je ne manquerai pas de vous les transmettre pour faire partie intégrante de notre réponse.

S'agissant en particulier de l'article 20 alinéa 2, je saisis l'opportunité de ce courrier pour vous suggérer un article à ce sujet dans notre journal Point-Commun-e.

A votre disposition pour concrétiser cette proposition, je vous adresse, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président